



Aéro-Club de Genève  
Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse

## Procès-verbal de l'Assemblée générale des membres du 30 mai 2018

L'Assemblée générale des membres se tient dans la salle presse de Genève Aéroport à 18h30.

M. Antoine Fatio, Vice-Président de l'Aéro-Club de Genève, ouvre la séance à 18h40. Cette assemblée a été convoquée dans les délais statutaires suite à la décision de l'Assemblée des délégués du 18 avril 2018.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux membres honoraires que sont MM. Michel Favre et Jean-Pierre Jobin. Le Président M. Christian Colquhoun s'est excusé, il a dû subir une intervention chirurgicale. MM. Vuille, Jacquet, Weber, Bergentröm, Gisiger, Hoeller, Kueng et Schmidt se sont également excusés.

Le Président du jour, Antoine Fatio, conduit l'assemblée selon l'ordre du jour:

### **1) Contrôle des présences**

M. Antoine Fatio remercie les membres présents d'avoir répondu à la convocation. Le contrôle des présences ayant été fait, l'assemblée peut délibérer. 26 membres présents donc pas de quorum, uniquement de la discussion.

### **2) Adoption du l'ordre du jour et nomination des scrutateurs**

Aucune objection n'a été formulée quant à l'ordre du jour. Scrutateurs : Jean-Pierre Desjacques et Cédric Pasche.

### **3) Adoption du PV de l'assemblée des délégués du 18 avril 2018**

PV adopté

### **4) Proposition de fusion de l'Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse, Aéro-Club de Genève, avec le Groupe Vol à Moteur**

- a) Présentation et rappel de la situation. Suite à un questionnaire qui a circulé parmi les Présidents des groupes et leurs comités l'année passée, les conclusions ont conduits le Conseil à proposer une dissolution de l'Association. Un vote au sein du Conseil a abouti à 6 voix pour une dissolution, 1 voix d'absentation et 1 voix contre. Puis, le Conseil a eu une discussion avec Yves Burkhardt, Secrétaire Général de l'AéCS qui n'a débouché sur aucune objection de la part du Comité Central. Suite à l'Assemblée des délégués du 18 avril 2018 et sur proposition de MM. Jobin et Favre, le Conseil vous propose de réfléchir sur l'idée d'une fusion avec le GVM plutôt que celle d'une dissolution.

M. Favre prend la parole et expose l'histoire de la section, Club Suisse d'aviation fondé en 1909. Le comité du GVM n'avait pas eu le projet d'absorber la Section. Par contre une consultation auprès des membres du groupe n'a pas fait apparaître d'opposition à aller de l'avant avec ce projet. Question de la part du GAG : que deviennent les autres groupes ? Les relations futures devraient se dérouler directement avec la fédération de chaque discipline. François Tissot prend la parole : la structure intermédiaire, entre les groupes et l'Aéroclub de Suisse, n'est pas indispensable



Aéro-Club de Genève  
Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse

puisque l'on constate de plus en plus que pas grand monde ne profite de la structure. Cette couche associative est obsolète. Pour Patrick Megard, peu de personnes connaissent la différence entre l'Aéro-Club de Genève (section régionale de l'Aéro-Club de Suisse) et le GVM. Laurent Wulser confirme que le GVM souhaite toujours fédérer les gens entre les groupes, le fait d'enlever une couche n'empêchera pas cela. Pietro Sansonetti, nouveau membre du GVM, a mis un moment à comprendre la structure. En tant que faitière, il semble évident qu'elle doive être désactivée par contre en tant que garante de l'histoire, elle doit être conservée. Jean-René Bollier explique que certains présidents ont découvert l'esprit de l'Aéro-Club de Genève via les séances du Conseil. Emilie Delpech pense quand à elle qu'une structure avec un employé rémunéré pour un mandat de communication vendant les activités de chaque groupe pourrait être envisagée. Jean-Pierre Jobin se pose la question de la survie de la FV. Quid de cette feuille d'information. Puis un débat relativement houleux est déclenché par Pierre Galley, instructeur du groupe des aérostiéristes qui ne semble pas avoir été assez informé de l'état dans lequel se trouvait le Conseil, du manque de motivation des membres des groupes. Il affirme être mis devant le fait accompli au moment de la liquidation et se demande pourquoi nous n'avons pas trouvé de solution pour les membres des groupes qui ne sont pas membres du GVM.

- b) Proposition du Conseil de l'Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse, modalité et fusion. Il est donc question de fusionner l'Aéro-Club de Genève, avec le GVM. Pour ce faire il faut que la moitié des membres soit présente à l'Assemblée générale, soit 160 et que les 2/3 des membres présents soient d'accord. Puisque ce n'est pas le cas ce jour, une nouvelle Assemblée générale est planifiée pour le 27 juin avec le même ordre du jour et cette fois la majorité simple des membres présents emportera les votes.
- c) Discussion et vote du mandat confié au Conseil pour réaliser cette fusion. A titre consultatif uniquement, le Président soumet au vote le sujet. 21 voix pour, 5 voix d'abstention, 0 voix contre. Le Conseil mettra en place la fusion si le vote va dans ce sens lors de la prochaine Assemblée générale du 27 juin.

6 points doivent être travaillés :

- La fortune à répartir au prorata des membres une fois les comptes assinis
- L'Aérobistro : le GVM le reprendra à sa charge
- La Feuille Volante : quid de son avenir
- Le monument commémoratif à Collonge-Bellerive
- Le devenir du local d'archives
- Que faire des membres qui souhaitent rester membre de l'Aéro-Club de Genève ? Statut de membre sympathisants ?

## 5) Proposition individuelle et divers

RAS

Fait à Genève le 30 mai 2018 – 19h55

(sous réserve d'approbation lors de prochaine Assemblée générale)

Le Vice-Président:  
Antoine Fatio

La Secrétaire Générale:  
Sophie Varlet